



Ascensoriste

Rome I1301

1 Le métier

Le métier : Ascensoriste

L'ascensoriste installe, entretient, dépanne et modernise les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants. Ses connaissances techniques multiples, sa rigueur en matière de sécurité et ses aptitudes relationnelles lui permettent de mener à bien ces différentes missions.

Une palette d'activités.

Ce métier recouvre plusieurs activités :

- la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements ou de composants liées à l'industrie mécanique.
- le montage sur site de nouvelles installations
L'ascensoriste intervient alors généralement au cours d'un chantier global de construction de bâtiment, quand le gros œuvre est terminé. Il travaille à partir de plans et de schémas techniques. Après installation des divers équipements, il assure le réglage des systèmes avant leur mise en service définitive.
- la maintenance, le dépannage, la réparation et la modernisation d'appareils existants
Dans le cadre de ces services, ce professionnel vérifie régulièrement le bon fonctionnement des ascenseurs de son secteur au cours de tournées d'inspection (maintenance préventive). Il intervient également suite à des appels reçus en cas de dysfonctionnements, de pannes ou de personnes bloquées. Il effectue enfin des remises en état (maintenance curative) et des rénovations en changeant les pièces défectueuses ou trop anciennes afin d'assurer ou d'optimiser les performances des équipements, la sécurité et le confort des utilisateurs. Chaque intervention fait l'objet d'un compte-rendu écrit.

Des lieux d'intervention diversifiés.

Les ascenseurs sont utilisés dans des contextes très divers. Ce technicien est donc amené à travailler dans des bâtiments ou sur des sites très variés : habitat collectif (50 % du parc), bureaux, hôtels, établissements hospitaliers, entrepôts, bâtiments publics, gares ou centres commerciaux. De plus, la capacité et les caractéristiques techniques des équipements sont variables et adaptées au trafic, aux transports de personnes ou de charges.

Autonomie et disponibilité.

En liaison régulière avec sa hiérarchie (radio, téléphone portable), l'ascensoriste intervient de manière autonome sur le parc d'appareils qui lui est confié par son entreprise (généralement entre 50 et 150 ascenseurs). Toutefois les travaux plus conséquents d'installation et de remise aux normes s'effectuent dans le cadre d'une petite équipe. Ce professionnel se déplace sur site avec son véhicule de service. Ces tournées d'inspection l'amènent à des déplacements quotidiens. Détenir le permis de conduire est donc fortement recommandé. Les horaires sont

généralement réguliers mais ce technicien peut être soumis à des astreintes la nuit ou les jours fériés. Les interventions d'urgence nécessitent d'être disponible et réactif.

Polyvalence technique, sens aigu de la sécurité et du service.

A traction électrique ou hydraulique, les ascenseurs plus ou moins récents sont des équipements relativement complexes. Ils sont dotés de moteurs, poulies, câbles, contrepoids, vérins, barres de guidage, systèmes de commande et de sécurité... qui permettent la circulation d'une cabine le long d'une gaine verticale pourvue à chaque niveau de portes palières. Leur montage ou leur entretien requiert d'être polyvalent. L'ascensoriste maîtrise les nouvelles techniques comme les anciennes. Il mobilise des connaissances en mécanique (soudage, montage), électrotechnique, électricité (câblage), électronique et informatique. Il doit savoir analyser chaque situation et adapter son intervention en appliquant précisément les procédures et les règles de sécurité pour lui-même comme pour les utilisateurs. En contact direct avec des architectes, des promoteurs, des professionnels du bâtiment, des organismes de logements sociaux, des syndicats, des copropriétaires ou des usagers, il lui faut également faire preuve d'un bon sens relationnel.

Un métier physiquement exigeant.

Ce technicien exerce souvent dans des postures inconfortables, en hauteur, en milieu confiné et à proximité du vide. En bonne condition physique, il ne doit pas avoir de problèmes de dos, d'allergies respiratoires, de troubles de l'équilibre ou de la vue (daltonisme). Ces affections peuvent constituer des contre-indications médicales à l'exercice du métier. Le port d'équipements de protection (casque, harnais, gants, ...) est exigé.

Des établissements employeurs de tailles et de secteurs variés.

L'ascensoriste travaille dans les agences rattachées aux grands groupes industriels, constructeurs d'ascenseurs nationaux voire internationaux. Quatre grandes enseignes se partagent ainsi près de 80 % de l'activité. Ce professionnel exerce également au sein de PME régionales ou locales : entreprises du bâtiment ou de prestations de services en ascenseurs (installation et/ou opération de maintenance). Ces sociétés s'appuient sur un réseau de fabricants et de distributeurs spécialisés.

2 Le marché du travail

Sur quels postes débiter dans le métier ?

En binôme avec un technicien expérimenté et par des travaux d'entretien courant.

Ce métier est fortement soumis à la réglementation et implique des responsabilités importantes en matière de sécurité des usagers et des équipements. Un technicien débutant est généralement intégré au sein d'une petite équipe. Ses premières interventions sont effectuées en binôme avec un technicien confirmé. Ce sont les activités planifiables de maintenance préventive qui lui sont d'abord confiées : nettoyage, graissage des engrenages, réglage des commandes, essais d'alarme, remplacement des pièces usagées.

Par une formation pratique en entreprise.

Les grandes entreprises du secteur disposent de centres de formation internes. Elles proposent généralement au nouvel embauché une formation en alternance sur le terrain, encadrée par un technicien-formateur, et des enseignements techniques adaptés à leur technologie, en centre de formation. Cette période d'adaptation au poste correspond souvent à la période d'essai et peut être réalisée dans le cadre d'un CDD.

Et demain ?

Un développement des services liés à l'entretien et à la rénovation du parc.

Le parc d'ascenseurs français est un des plus importants mais aussi l'un des plus anciens d'Europe. Plusieurs accidents graves survenus en 2001 et 2002 ont incité les pouvoirs publics à modifier la législation applicable à ce domaine d'activité. La loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, le décret du 9 septembre 2004 et ses arrêtés d'application instaurent ainsi de nouvelles obligations pour l'entretien et la rénovation des ascenseurs existants. Ce plan de mise en conformité comprend trois volets : renforcement des conditions d'entretien (obligation faite aux propriétaires de souscrire un contrat de maintenance), travaux de mise en sécurité (verrouillage sécurisé des

portes, téléalarme, maintien de la cabine à niveau, contrôle de la vitesse de déplacement) et contrôle technique obligatoire tous les 5 ans. Leurs échéances s'étalent jusqu'en juillet 2018.

Ces évolutions réglementaires vont de fait entraîner un surcroît d'activité pour les entreprises spécialisées dans la maintenance et la modernisation des ascenseurs dans les années à venir. En 2008, ces missions représentaient déjà 70 % du chiffre d'affaires de la filière. Ceci pourrait avoir plusieurs conséquences tant organisationnelles qu'économiques sur le métier et les emplois d'ascensoristes, telles que :

- L'augmentation du nombre d'ascenseurs à entretenir par technicien (intensification du travail) ;
- l'amplification des procédures et des rapports écrits d'intervention (aptitude accrue des ascensoristes à suivre les normes et à rendre compte de leur activité) ;
- la reconversion de professionnels spécialisés dans l'installation et le montage (15 % du chiffre d'affaires) vers l'entretien ;
 - des créations d'emploi ainsi qu'un accroissement des postes à pourvoir.
- La densification des réseaux de proximité avec l'ouverture de nouvelles agences et centres techniques seraient également à prévoir pour couvrir ces besoins sur les territoires.

Des innovations techniques en cours ou à venir : une adaptation des compétences professionnelles.

Ce domaine d'activité est porteur d'innovations. Elles favorisent la sécurité, le confort des usagers et l'esthétisme des équipements. Elles visent également à renforcer l'accessibilité des ascenseurs et à diminuer leur impact environnemental.

- Les systèmes de téléalarme permettent dorénavant aux personnes bloquées en cabine de lancer un appel au service de dépannage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et de recevoir des informations jusqu'à l'arrivée du technicien.
- La télésurveillance détecte les anomalies ou pannes de l'ascenseur et assure le déclenchement automatique des interventions.
- L'ascenseur sans local de machine (système de traction placé directement dans la gaine) et la compacité des équipements offrent désormais des avantages tant à la construction (récupération de surface, meilleure intégration architecturale) qu'à l'installation dans les bâtiments anciens (pas de modification de structure).
- D'autres innovations améliorent l'anticipation des destinations et la gestion du trafic pour réduire le nombre d'arrêts, le temps d'attente...
- Ces installations contribuent par ailleurs à de meilleures performances énergétiques plus respectueuses de l'environnement.
- Les dimensions des ascenseurs, leur précision d'arrêt, la protection des portes ainsi que l'adaptation des commandes et de la signalisation joue enfin un rôle important en matière d'accessibilité pour tous et d'évacuation d'urgence.

Ces perfectionnements s'imposent progressivement sur le marché. Les installations existantes se dotent de plus en plus de ces nouvelles fonctionnalités. Plus sophistiqués, plus « intelligents », ces équipements recourent de manière accrue aux composants informatiques et électroniques ainsi qu'à des logiciels de programmation. Ceci contribue à une élévation des compétences des ascensoristes. Ces professionnels devront à l'avenir intégrer ces techniques parmi leurs connaissances de base. Parallèlement, les entreprises développent des centres de réception d'appels au sein de leur service maintenance. Leurs opérateurs constituent désormais des intermédiaires, vecteurs d'information, entre les techniciens et les usagers.

3 Evoluer

Je veux évoluer dans le métier ou dans le secteur professionnel

Changer de secteur ou de domaine professionnel.

D'une manière générale, les compétences en électricité, électronique et mécanique des ascensoristes peuvent être transférables et utiles dans de nombreux secteurs d'activité.

Selon les enquêtes nationales des services du ministère de l'Emploi, les techniciens de maintenance, dont font partie les ascensoristes, sont plutôt mobiles. Ils évoluent souvent vers d'autres domaines professionnels. Ils sont fréquemment amenés à exercer un métier du bâtiment ou de l'industrie mécanique*. Les ascensoristes peuvent

par exemple accéder aux métiers d'électricien, de technicien de production ou de maintenance industrielle... Quant à l'étude régionale sur les mobilités professionnelles**, elle indique qu'ils s'orientent aussi prioritairement vers le commerce ou le transport-logistique.

- Le commerce spécialisé offre aux ascensoristes la possibilité de se tourner notamment vers la maintenance d'articles électrodomestiques.
- Quant au secteur des transports, il englobe entre autres l'exploitation des téléphériques, funiculaires et des remontées mécaniques. Il concerne également l'entretien des engins de chantier, levage, manutention et des machines agricoles. Ces domaines d'activité sont techniquement proches de celui des ascensoristes : ils peuvent s'y reconverter.
- Des formations en cours d'emploi favorisent ces évolutions.

**DARES, La mobilité entre métiers : 30 % des personnes en emploi en 1998 avaient changé de métier en 2003, Premières Informations Premières Synthèses, janvier 2009.*

***Insee/ORM, Mobilités professionnelles : fréquentes mais pas toujours payantes, Sud Insee, octobre 2007.*

Accéder à d'autres fonctions en restant dans son entreprise.

Ce professionnel peut aussi faire carrière au sein de son entreprise et accéder à des fonctions d'encadrement. En tant que responsable de secteur, il planifie et supervise les interventions d'une équipe. Plus sédentaire en termes de lieu de travail, il utilise souvent des logiciels spécifiques de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Les structures de taille importante ouvrent d'autres perspectives d'évolution interne telles que technico-commercial ou formateur. Elles permettent également de se spécialiser dans certains matériels : escaliers mécaniques, ponts ou trottoirs roulants, portes automatiques. Il existe enfin des postes de technicien en bureau d'études ou d'inspecteur de conformités soit à l'interne des grandes entreprises du secteur, soit au sein de sociétés de services spécialisées dans l'ingénierie et le contrôle.

Cette fiche a été produite par l'ORM PACA

